RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1996 B 06848
Numéro SIREN : 355 802 190
Nom ou dénomination : BATA

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2015 sous le numéro de dépôt 34673

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

G R E F F E

DEPOT N° :...34673.....
LE: 28 octobre 2015

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2015O02105

Bata

15O2105

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce
4 rue Pablo Neruda
92000 Nanterre
France

Lausanne, le 1er octobre 2015

REÇU LE
23 OCT. 2015
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Monsieur le Président,

J'agis en tant que Président de la société Bata sas.

Celle-ci clôture ses comptes le 31 décembre et devrait donc tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au plus tard le 30 juin2015.

Il sera malheureusement impossible de respecter cette année ce délai pour les raisons suivantes :

- La mise en redressement judiciaire, puis en liquidation de la principale filiale (Bata France Distribution) de la société Bata sas ;
- Le départ de l'ensemble de l'effectif de la société en mai ;
- Le changement récent du président de la société ;

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société BATA sas, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois, afin de respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Je vous remercie par avance de votre diligence et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Alejandro LOPEZ
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE

Ordonnance déposée le :
27 OCT. 2015
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2015O02105
Affaire: SAS BATA

ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 31 DECEMBRE 2015

le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 DECEMBRE 2014 de la société requérante **SAS BATA 1 PL DU SUD TOUR EVE, LA DEFENSE 9 92806 PUTEAUX CEDEX 355802190 RCS NANTERRE**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 27/10/15

Le président, M. François CHASSAING

Par délégation
B. LEVY

Le greffier

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de Commerce de Nanterre

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)